

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Conseil d'administration du	29 juin 2026 à 14h30
Date de convocation	10 avril 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Nathalie GHEERBRANT, Sabine FINEZ, Mady DORCHIES, Caroline MELONI, Valérie CUVILLIER, Fabrice PLANQUE, Hélène CORRE, Sandra GUTHLEBEN, Estelle GUILLE DES BUTTES, Christophe LERIBAUT, Kim PHAM, Dominique DE FONT-RÉAULX, Zaki AMAR-BAUTHENEY, Aline FRANÇOIS-COLIN, Luc BOUNIOL-LAFFONT, Henri LOYRETTE, Daniel PERCHERON, Jean-Yves LARROUTUROU, Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Hilaire MULTON à Estelle GUILLE DES BUTTES, Olivier GABET à Zaki AMAR-BAUTHENEY, Ariane THOMAS à Dominique DE FONT-REAUXX, Souraya NOUJAIM à Aline François COLIN, Francis STEINBOCK à Kim PHAM.
Excusés	Xavier BERTRAND, Jean-Paul MULOT, Aurore COLSON, Valérie BIEGALSKI, François DECOSTER, Alexandre COUSIN, Sylvain ROBERT, Bertrand GAUME, Hilaire MULTON, Olivier GABET, Ariane THOMAS, Souraya NOUJAIM, Francis STEINBOCK, Frédéric SALAT-BAROUX, Caroline JOLY.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ

Délibération n°2026_017

Procédures de marchés publics

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2024-256 du Conseil d'Administration en date du 22 mars 2024 portant sur les procédures commande publique du Musée du Louvre-Lens,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Considérant qu'aux termes de l'article R. 1431-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement,

Considérant que la directrice du Musée du Louvre-Lens, afin de faciliter la gestion du Musée du Louvre-Lens, bénéficie d'une délégation du conseil d'administration lui permettant de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats et conventions relevant de la commande publique en dessous du seuil de procédure formalisée,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil d'Administration peut être prise avant l'engagement de la procédure de marché public. Pour cela, elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

Considérant que pour permettre la réalisation de ses missions, le Musée du Louvre-Lens doit procéder pour son bon fonctionnement au lancement ou à l'attribution des marchés publics supérieurs au seuil de procédure formalisée,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le lancement de la consultation suivante est nécessaire :

Objet	Procédure et forme	Description
Marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement du nouveau site internet du Musée du Louvre-Lens	<u>Procédure :</u> Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique. <u>Durée :</u> Le contrat sera conclu pour une durée ferme de 24 mois. Date de début prévue : 05 octobre 2026 <u>Allotissement du marché :</u> Compte tenu des caractéristiques techniques des prestations demandées, la consultation ne fera pas l'objet d'un allotissement ; les prestations, objet du présent marché, constituant une unité. <u>Forme du marché :</u> Le marché sera traité est à prix forfaitaires conformément à l'article R2112-6 du code de la commande publique. Le marché comportera 5 phases : - Phase 1 : Cadrage et expression des besoins - Phase 2 : Rédaction du cahier des charges - Phase 3 : Constitution du DCE et sourcing	Le Louvre-Lens souhaite développer un nouveau site Internet. Les offres et les formats proposés par le musée ont évolué au fil des années, de même que les technologies du web, les enjeux de sécurité et de référencement, ou encore les usages, l'ergonomie et le graphisme. Les objectifs de la création de ce nouveau site Internet sont : • Un parcours visiteurs simplifié et optimisé, en corrélation avec les différents formats de programmation du musée, et en adéquation avec les pratiques web actuelles. Cette optimisation devra prendre en compte toutes les typologies de visiteurs • Un site Internet répondant à toutes les normes et contraintes actuelles, tant en termes de sécurité de que d'accessibilité • Un site Internet optimisé pour le référencement naturel, tant sur les moteurs de recherche que sur les applications d'intelligence artificielle (SEO et GEO)

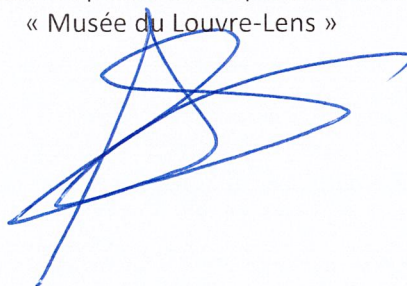
	- Phase 4 : Analyse des candidatures et des offres - Phase 5 : Suivi de production et recettage <u>Critères de jugement des offres :</u> - Critère 1 : prix des prestations - Critère 2 : valeur technique <u>Estimation globale du marché :</u> 50 000 € HT	• Un accès facile à une interface multilingue • Une interface au design actuel, tant sur desktop que sur smartphone, reflétant l'image contemporaine et l'unicité du Louvre-Lens • Le nouveau site Internet du Louvre-Lens devra être interfaçable et articulable avec tout type de logiciels de billetterie et de CRM externes • Le nouveau site internet devra permettre de s'adapter dans une certaine mesure aux évolutions d'usage Pour ce faire, le Louvre-Lens souhaite se faire accompagner par un Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans ce projet de développement de site Internet, de la rédaction du cahier des charges à la livraison du site.
--	--	--

Le lancement de la consultation en vue de la réalisation du futur site sera également soumis au conseil d'administration au terme de la première phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement et l'attribution des procédures de marchés publics et l'ensemble des opérations nécessaires à la conclusion des différents contrats,
- D'autoriser la signature des contrats à venir et tous les documents afférents aux marchés publics concernés,
- D'acter la clôture des procédures achevées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 062-200027662-20260629-D_2026_017-DE